



Céréales et élevages, la formule Ain

Le recensement agricole 2010 fournit une photographie complète et détaillée de notre agriculture, et permet de mesurer son évolution. Voici l'analyse des premiers résultats. Les exploitations de l'Ain se positionnent au premier rang des départements rhônalpins tant par leurs moyennes de surface (60 ha), de potentiel économique (89 900 €) que de cheptel (63 UGB).

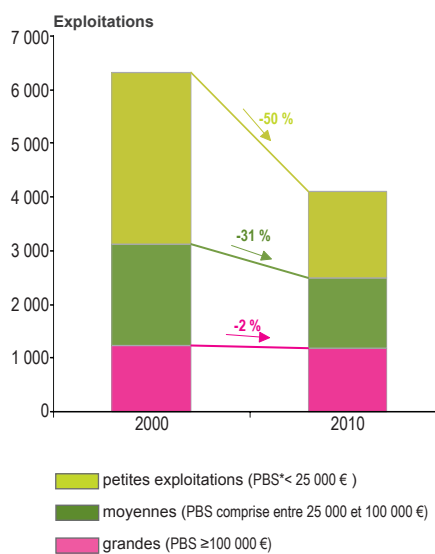
4 100 exploitations mettent en valeur 247 400 hectares de surface agricole. La superficie moyenne des exploitations progresse de 50 % en dix ans. Les exploitations de l'Ain emploient près de 8 200 actifs permanents. Près de six exploitations sur dix sont spécialisées en grandes cultures ou en élevage bovin. Les produits sous signes de qualité sont bien présents, notamment les volailles de Bresse. Ces tendances générales seront précisées au fur et à mesure de la diffusion des résultats complets. Le recensement agricole joue ainsi pleinement son rôle d'outil essentiel à la connaissance du secteur agricole et de nos territoires, au pilotage de l'action publique et à son évaluation, ainsi que d'aide à la décision pour les responsables professionnels et les chefs d'entreprises. Que tous les acteurs ayant contribué à sa réalisation, et en premier lieu les agriculteurs de notre département, en soient remerciés.

Denis Domallain
Directeur départemental des territoires de l'Ain

L'Ain compte aujourd'hui 4 100 exploitations. Elles étaient 6 300 au recensement de 2000. Cette diminution de l'ordre de 4,3 % par an est supérieure à celle observée au niveau régional (-3,7 %) et national (-3 %) mais moins importante qu'entre les deux recensements précédents (-4,8 % entre 1988 et 2000). De son côté, la surface agricole utilisée (SAU) se réduit de façon plus limitée, passant de 254 500 hectares en 2000 à 247 400 aujourd'hui. Elle couvre ainsi 43 % du territoire départemental.

Moins nombreuses, les exploitations se sont fortement agrandies. La surface moyenne d'une exploitation atteint 60 ha contre 40 en 2000, bien supérieure à la moyenne régionale (37 ha) et nationale (55 ha). Les exploitations de moins de 20 ha représentent encore 41 % du total des exploitations mais n'utilisent qu'un peu moins de 4 % de la superficie agricole utilisée départementale. Les exploitations de plus de 100 hectares constituent 23 % du total des exploitations. Elles ont progressivement repris les terres des plus petites et occupent 61 % de la SAU départementale contre 43 % seulement en 2000. L'agrandissement de l'unité de production passe de plus en plus par le fermage : 85 % de la SAU contre 75 en 2000. Quand le poids du foncier devient important, il est alors difficile d'en détenir l'entière propriété.

Moitié moins d'exploitations de petite dimension économique



* cf. définitions page 4

SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

2 500 exploitations ont un potentiel de production d'au moins 25 000 euros. Ces moyennes et grandes exploitations représentent 61 % de l'ensemble des exploitations, contribuent à 97 % de la production agricole potentielle et occupent 93 % de la superficie agricole. Les grandes exploitations dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros sont les moins nombreuses mais représentent désormais 29 % des exploitations contre 19 % en 2000. Elles produisent 76 % de la production agricole potentielle et occupent 60 % de la surface agricole. Au niveau régional, les moyennes et grandes exploitations représentent 55 % de l'ensemble et les grandes 18 % seulement.

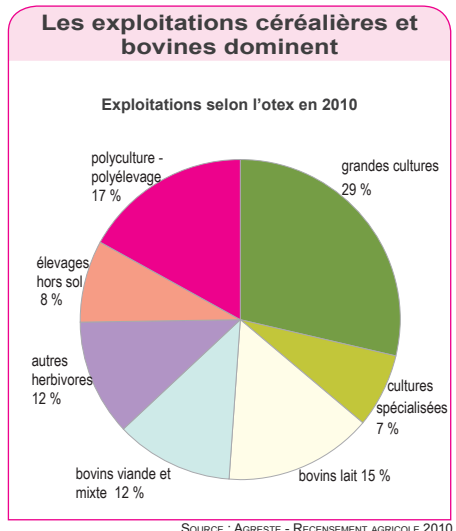
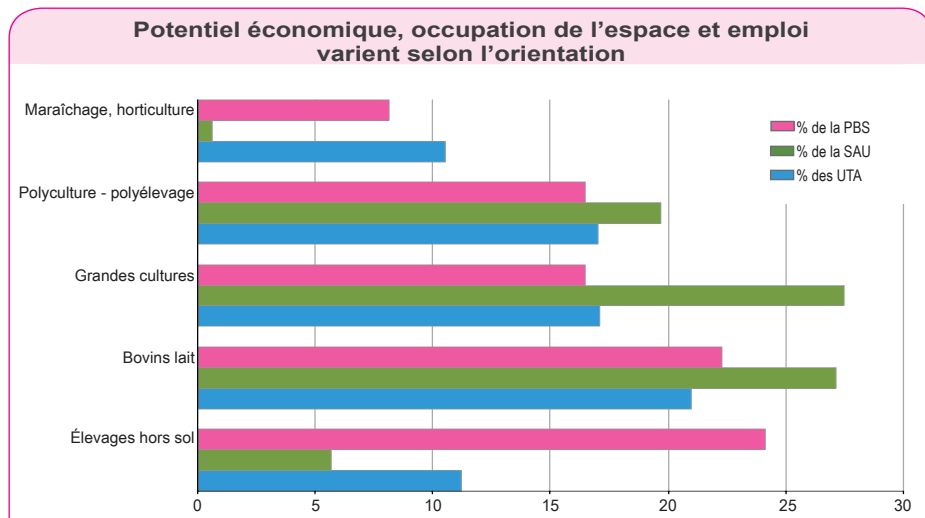
La baisse du nombre d'exploitations individuelles se confirme même si elles restent les plus nombreuses. En 2010, elles représentent 73 % du nombre total d'exploitations contre 85 % en 2000. A l'opposé, les exploitations sous forme de sociétés gagnent du terrain : en dix ans, bien que le nombre total d'exploitations ait chuté de 35 %, le nombre de sociétés augmente de 21 %. La croissance est avant tout celle des EARL. Elles étaient 230 en 2000, on en dénombre 440 en 2010, presque autant que les GAEC en repli par rapport à 2000.

La part des grandes cultures et des élevages hors sol augmente. Les exploitations à dominante « grandes cultures » s'imposent de plus en plus. Leur nombre diminue moins vite que celui de l'ensemble des exploitations. Celles spécialisées dans l'élevage bovin diminuent de façon significative. Elles étaient 1 770 en 2000, il en reste 1 110 dont 620 orientées bovins lait. Les systèmes mixtes de production (polyculture-polyélevage) reculent fortement (-47 %). Les élevages hors sol résistent mieux.

Trois orientations principales : « élevage hors sol », « bovins lait » et « grandes cultures » représentent plus de 60 % du potentiel économique de l'agriculture du département. Mais le poids économique des productions diffère de leur importance en termes d'emploi ou en matière d'occupation de l'espace. Ainsi, les exploitations « élevage hors sol » représentent près d'un quart de la PBS départementale mais occupent à peine 6 % de la SAU. Et si les exploitations « maraîchage-horticulture » représen-

tent une part bien moins importante en PBS, elles utilisent presque autant de main d'oeuvre. Pour leur part, les exploitations « grandes cultures » et « bovins lait » demeurent importantes tant en termes de potentiel économique que d'occupation du territoire et d'utilisation de main d'oeuvre.

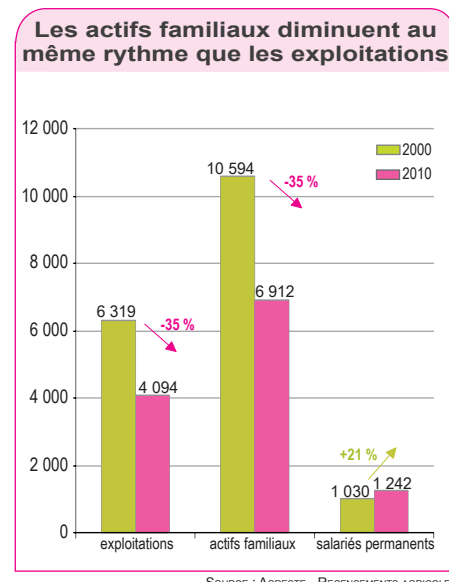
Le département de l'Ain arrive au troisième rang des départements de la région en potentiel économique agricole. Il est précédé par la Drôme et talonne le Rhône.



Le nombre d'actifs permanents diminue moins vite que celui des exploitations. La part des femmes et des jeunes est restreinte. L'agriculture perd des emplois familiaux mais gagne des salariés permanents non familiaux ! La main d'oeuvre agricole permanente diminue moins vite que le nombre d'exploitations. Elle passe de 11 620 personnes en 2000 à 8 150 en 2010, soit une baisse annuelle de 3,5 %. Plus de quatre actifs sur cinq sont des actifs familiaux. Au sein de cette population active, la tendance à la baisse est contrastée. Les chefs d'exploitation et coexploitants diminuent de 3,3 % par an, les conjoints et autres actifs familiaux de 6,5 %. En dix ans, la participation à l'activité agricole des conjoints non exploitants se réduit de moitié ! La réduction de l'activité familiale est en partie compensée par la progression du salariat (près de 2 % de plus par an).

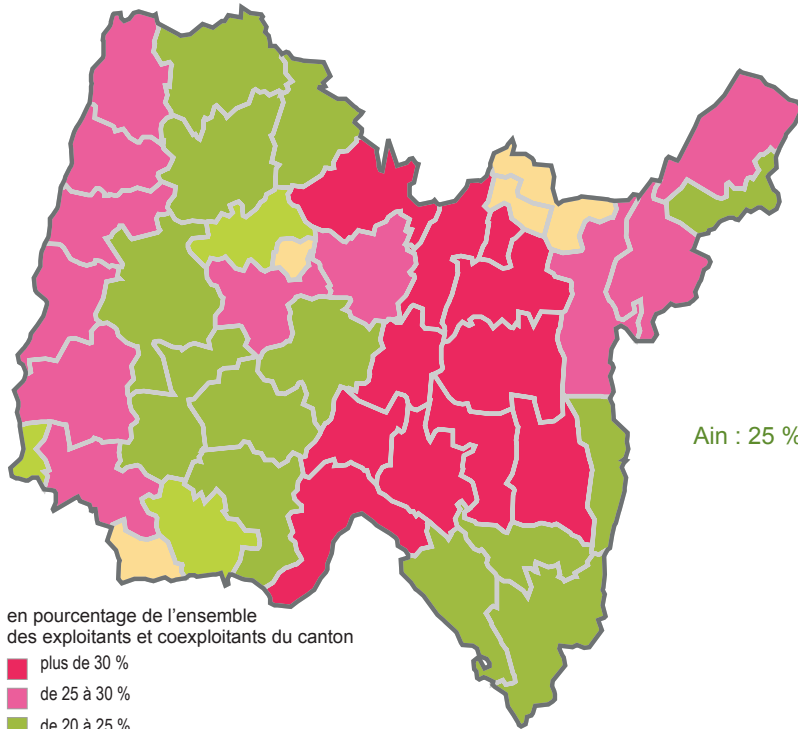
22 % des chefs d'exploitation sont pluriactifs, la moitié à la tête de petites exploitations. La féminisation n'évolue pas : 1 100 femmes sont exploitantes,

soit 21 % comme en 2000. En 2010, plus de la moitié de l'ensemble des exploitants ont 50 ans ou plus, 21 % sont âgés de 60 ans ou plus et 20 % seulement ont moins de 40 ans. Avec seulement 41 Dotations à l'installation de Jeunes Agriculteurs (DJA) accordées en 2010, l'installation reste une préoccupation majeure du monde agricole.



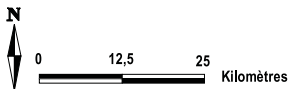
Davantage de jeunes en zones d'élevage

Chefs d'exploitations et coexploitants de moins de 40 ans des moyennes et grandes exploitations



en pourcentage de l'ensemble des exploitants et coexploitants du canton

- plus de 30 %
- de 25 à 30 %
- de 20 à 25 %
- de 15 à 20 %
- moins de 15 %



SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010
©IGN - GéoFLA® PROTOCOLE MEEDDAT-MAP-IGN DU 24 JUILLET 2007

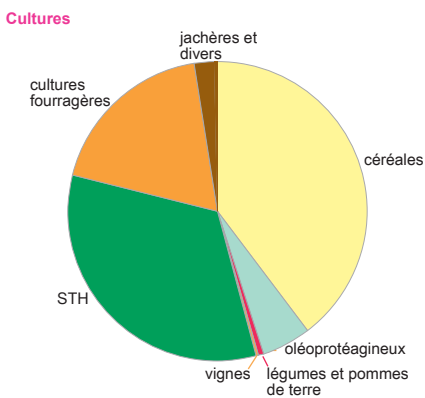
La formation agricole des chefs et coexploitants se développe : 56 % ont une formation agricole (contre 45 en 2000). 13 % ont le niveau bac. Les trois quarts des moins de 40 ans ont une formation agricole, 35 % ont le bac. 19 % ont un niveau BTS et 2 % ont un diplôme d'ingénieur ou équivalent.

Le maïs prédomine ... plus d'une exploitation sur deux en cultive ! 247 400 hectares sont mis en valeur par l'agriculture. Le territoire agricole couvre 43 % de la surface du département et a diminué de 2,8 % depuis 2000. Cette baisse est moins forte qu'au niveau régional (-6 %). Les céréales, la surface toujours en herbe (STH) et les cultures fourragères sont majoritaires dans l'occupation des sols. Alors que la superficie consacrée à la STH régresse de

4,3 %, celle des céréales est stable. L'Ain demeure le principal producteur de céréales de la région, maïs en tête. 40 % du territoire agricole est ainsi consacré aux céréales, 33 % à la STH, 19 % aux cultures fourragères et 5 % aux oléo-protéagineux. Même si elles n'occupent que peu de surfaces, il ne faut pas oublier les cultures maraîchères et les vignes. Les agriculteurs irriguent près de 15 700 hectares. L'irrigation est pour 79 % celle du maïs-grain et semence.

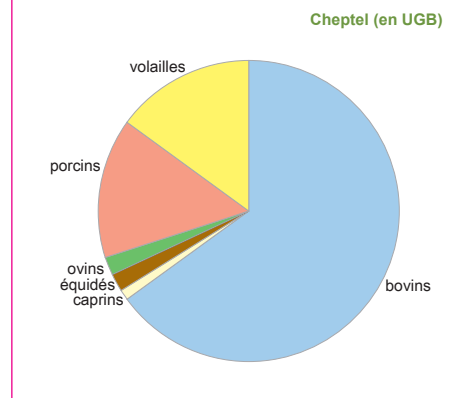
Des volailles de qualité toujours à l'honneur... et des porcs majoritaires mais moins nombreux. Les effectifs de tous les animaux sont en baisse depuis 2000. L'élevage bovin avec 185 000 têtes (dont 47 400 vaches laitières), reste le plus important, l'industrie laitière étant bien développée dans le département. Viennent ensuite les élevages de porcs avec 141 200 têtes. L'Ain est le premier producteur de porcs de la région, bien loin, il est vrai, des départements bretons. De 2000 à 2010, le nombre d'exploitations détenant des porcs diminue de moitié, le cheptel se réduit de 18 %. Le poids des gros élevages s'accroît encore un peu plus : les exploitations de plus de 1 200 porcs détiennent désormais près des trois quarts du cheptel (contre 71 % en 2000). Avec 3 millions de têtes, près de 20 % des volailles de la région sont élevées dans l'Ain, leur effectif perd 5 % mais leur notoriété perdure grâce aux signes de qualité. L'élevage ovin est modeste (27 700 têtes) mais résiste, celui de caprins se réduit à 7 900 têtes. Le nombre d'équins se maintient bien, celui des ruches diminue de 17 %.

Près des 2/3 de la SAU consacrés aux céréales et à la STH



SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

Les bovins : 65 % du cheptel de l'Ain



SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

560 exploitations ont une activité de diversification. La première activité (44 %) est la transformation des produits sur l'exploitation, le lait étant le produit le plus transformé. Suit le travail à façon agricole avec 17 % des exploitations. L'aquaculture, spécificité du département, est également bien représentée, avec 13 % des exploitations déclarant une activité de diversification. Le tourisme à la ferme reste anecdotique dans l'Ain avec moins de 1 % des agriculteurs ; il est surtout spécifique des départements du sud de la région.

980 exploitations commercialisent en circuits courts (vente directe ou avec un intermédiaire) soit plus d'une exploitation sur quatre.

Des produits de qualité! 1 310 exploitations produisent au moins un produit sous signe de qualité (hors bio). « Volailles et dindes de Bresse », « Comté », « Bleu de Gex » font la réputation de la qualité des produits départementaux. « Vins de Seyssel » auxquels s'ajoutent désormais « Vins du Bugey » complètent la palette des produits d'appellation d'origine protégée (AOP). Labels et certificats de conformité sont également nombreux. Mais ils ne sont pas les seuls. Plus de la moitié des exploitations engagées dans une démarche de qualité sont des exploitations de grandes cultures qui concilient qualité et environnement. Les signes de qualité concernent également 350 éleveurs de bovins, 340 producteurs de lait, 185 de volailles et 160 de vins. En outre, moins de 3 % des exploitations sont engagées en agriculture biologique.



Les chiffres clés de l'Ain

	2010	2000	évolution (en %)
exploitations (en nombre)	4 094	6 319	-35
dont petites	1 589	3 203	-50
moyennes	1 311	1 890	-31
grandes	1 194	1 224	-2
GAEC et EARL	897	702	28
superficie agricole utilisée (en ha)	247 402	254 496	-3
SAU moyenne (en ha)	60	40	50
chefs d'exploitation et coexploitants (en nombre)	5 224	7 278	-28
salariés permanents non familiaux (en nombre)	1 242	1 030	21
quantité de travail (en UTA)	5 975	7 720	-23
Cultures (en ha)			
céréales	97 949	97 821	=
dont maïs grain et semence	49 684	55 401	-10
blé tendre	33 299	27 608	21
orge	8 133	7 664	6
oléagineux	12 721	11 623	9
protéagineux	343	409	-16
légumes (y.c. pommes de terre)	1 605	1 762	-9
vignes	706	830	-15
STH	81 584	85 206	-4
cultures fourragères	46 203	46 049	=
Cheptels (en têtes)			
vaches laitières	47 364	54 875	-14
vaches nourrices	22 709	23 474	-3
bovins de moins d'un an	53 179	50 596	5
autres bovins	61 722	68 663	-10
porcins	141 212	171 378	-18
ovins	27 680	27 887	-1
caprins	7 908	9 344	-15
équins	5 741	5 704	1
volailles (x 1 000 têtes)	2 956	3 123	-5
apiculture (nb de ruches)	8 578	10 338	-17

SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENTS AGRICOLES

POUR EN SAVOIR PLUS ...

Suivez l'actualité du recensement sur :
www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

1 – Pour la région

Mémento régional
Premiers résultats en Rhône-Alpes
Chiffres clés en Rhône-Alpes

2 – Par département

Chiffres clés et premiers résultats

3 – Principales données par canton

Indicateurs cantonaux 2000 et 2010

4 – Principales données par commune

Indicateurs communaux 2010

5 – Les résultats en cartes

Exploitations agricoles
OTEX des communes
Emploi agricole ...

6 – Plus de résultats et d'analyses

La place de Rhône-Alpes dans
l'agriculture française

7 – Définitions et méthodologie

Définitions - Méthodologie

● **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à trois critères :

- ✓ elle a une activité agricole : soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif,
- ✓ elle atteint une certaine dimension : soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...)
- ✓ sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

● **SAU** : superficie agricole utilisée. Toutes les données sont rapportées au siège de l'exploitation.

● **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole :

- les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation,
- les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet,
- les salariés saisonniers ou occasionnels travaillent à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

● **Le travail** effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des CUMA. Il est alors compté en temps de travail.

● **L'unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. C'est l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur une année.

● **La production brute standard (PBS)** est calculée à partir de coefficients appliqués aux surfaces agricoles et aux cheptels. Ces coefficients résultent de valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit le potentiel de production des exploitations et permet de les classer en petites, quand elle est inférieure à 25 000 €, en moyennes, quand elle est comprise entre 25 000 et 100 000 € et en grandes quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €. La contribution de chaque surface ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique (OTEX).

● **La mesure des cheptels** en unité de gros bétail (UGB) permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

● **Résultats semi-définitifs au 15/08/2011**